

Descriptif du module 11

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module	Intégration ostéopathique et diagnostique V 2025-2026
Code : S.OS.SO.2111.FD.26	Type de formation : ☐ Bachelor ☒ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...
Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : ☒ Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres : ...	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps ☐ Semestre d'automne ☐ Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ☒ Français | ☐ Italien |
| ☒ Allemand | ☐ Anglais |
| ☐ Autres : .. | |

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé les modules 08-9-10-12-13 pour pouvoir se présenter à l'examen du module 11. En cas d'échec à l'un ou plusieurs de ces modules, l'étudiant-e doit répéter l'année sauf cas particulier mentionné dans la fiche module 8.
- ☐ Avoir suivi le module
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : ☒ Am1 ☒ Am2 ☒ Am3
- B. Rôle Communicateur-trice : ☒ Bm1 ☒ Bm2 ☒ Bm3
- C. Rôle Collaborateur-trice : ☒ Cm1 ☒ Cm2 ☐ Cm3
- D. Rôle Manager : ☒ Dm1 ☒ Dm2 ☐ Dm3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : ☒ Em1 ☒ Em2 ☒ Em3
- F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : ☐ Fm1 ☐ Fm2 ☐ Fm3
- G. Rôle professionnel-le : ☒ Gm1 ☒ Gm2 ☐ Gm3

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2025-2030.pdf

5. Contenu et formes d'enseignement

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2025-2030.pdf

Modalités pédagogiques : ☐ Cours magistraux ☒ Ateliers ☒ Self-learning

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : ☒ Oral ☐ Examen écrit ☐ QCM ☐ QAD ☐ Portfolio ☒ ECOS

La présence à tous les cours est obligatoire (> 80%). **En cas d'échec, l'étudiant-e répète son année.**

Au moins 60% des points devront être acquis pour chacun des ECOS pour valider le module.

En cas d'échec à un ECOS mais avec une moyenne supérieure à 60% sur l'ensemble des 2 ECOS, la commission d'examen, après analyse du parcours complet du-de la candidat-e, peut valider la présentation à un nouvel examen final dans le courant du premier semestre de l'année académique ou en février (de l'année suivante) selon le nombre de places disponibles à l'une ou l'autre de ces sessions d'examens. Il en est de même pour les candidats ayant validé leur module 8 aux examens de rattrapage du mois d'août.

7. Modalités de remédiation et de répétition

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignants

Sabrina Jau
Anne Balmer Vorms
Jean-Baptiste Pellissier
Reto Luegstenmann
Marcel Paturel

Marco Gabutti
+ intervenants invités pour des conférences

Nom du responsable de module :
Marcel Paturel

Descriptif validé le

14 septembre 2026

Descriptif validé par

Pierre Frachon

Sandro Fossetti

 